Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_31Q-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

N° 31 Quater

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature d'une convention de coopération et de mise à disposition entre la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, le CASVP et le Samusocial de Paris, à titre expérimental, à usage d'accueil des familles du dispositif de Prise en charge d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (PCH ASE)

Le Conseil,

Vu les articles L5111-1 et L5111-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 222-2 à L 222-4 ainsi que ses articles R 123-39 et suivants

Vu l'article 190 du règlement départemental des aides sociales dans sa version issue de la délibération DASES 2011 07 G adoptée par le Conseil de Paris en sa séance des 7 et 8 février 2011 ;

Vu la convention de délégation de mission, conclue entre le Département de Paris, la Commune de Paris et le CASVP ;
Vu le projet de convention, *à titre expérimental*, entre la Ville de Paris, le CASVP et le SAMUSOCIAL de Paris portant *coopération et mise à disposition à usage d'accueil des familles du dispositif de Prise en charge d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (PCH ASE)*

Vu le mémoire de la Directrice générale ;

Délibère

Article 1
Le Directeur Adjoint du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisé à signer la convention de coopération et de mise à disposition entre la Direction des Solidarités, la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, le CASVP et le Samusocial de Paris, à titre expérimental, à usage d'accueil des familles du dispositif de Prise en charge d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (PCH ASE)

Article 2
La présente décision est applicable à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 18 mois

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE